



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPEANT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

CONSEIL ADMINISTRATION LAGRAVE (81)

09 et 10 AVRIL 2025

Patrick LABLANCHE, président de la Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars (FFACCC) ouvre la séance à 14 H 00.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres du comité exécutif présents ainsi que les présidents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Sont présents ou représentés :

ACCAP – ACCREPA – AOCC – ESCAPADE – AUTOSTAR – CC18C – CCAMB – CCNP – CCCPCA – CCSO – DETHLEFFS - HEXAGONE – CCCIF – SMH - UCCF – CCCPF – CCCSUD – ACCVENDEE -CCCOUEST – ACC85 – 3CV

Présentation des Membres du Comité Exécutif (Membres du bureau et responsables des commissions) :

COMITÉ EXÉCUTIF

Membres du bureau :

- ↪ Patrick LABLANCHE, Président de la FFACCC.
- ↪ Marie Madeleine COUTURIER, Vice-Présidente, Secrétaire Générale Adjointe.
- ↪ Daniel COLLOMBET, Vice-Président, Trésorier Adjoint.
- ↪ Daniel DRAUT, Secrétaire Général.
- ↪ Pierre ARGENTIN, Trésorier.

Membres du comité exécutif :

- ↪ Erick COLOMBÉ : Responsable partenariat et membre de la commission communication
- ↪ Jean Claude MOUFFRE : Responsable Salons-Forum-Voyages
- ↪ Roland GUEBEY : Responsable de la communication, Rédacteur de Vadrouille / Conception.
- ↪ Bernard DÉPIERRE : Responsable de la mise à jour du Site Internet, Gestion de la base en ligne.

Responsables des commissions :

- ↪ Pierre ARGENTIN : Responsable de la commission trésorerie.
- ↪ Erick COLOMBÉ : Responsable de la commission partenaires.
- ↪ Roland GUEBEY : Responsable de la commission communication, Rédacteur de Vadrouille / Conception.
- ↪ Jean-Claude MOUFFRE : Responsable de la commission voyages, salons - forums.
- ↪ Marie-Madeleine COUTURIER : Responsable de la commission juridique et administrative.
- ↪ Bernard DÉPIERRE : Responsable de la commission informatique.

Désignation secrétaire de séance

Après avoir été sollicité, Daniel SIMON, secrétaire du club Camping-Car du Pays de Fayence, accepte d'être secrétaire de séance. Personne dans la salle ne s'y oppose. Daniel SIMON est donc désigné « Secrétaire de Séance ».

Proposition du comité exécutif :

Afin de répondre aux diverses questions des adhérents et rétablir certaines vérités, il est proposé qu'un membre du comité exécutif participe aux AG des clubs.

Ce membre n'aura aucun droit de vote au sein du club, mais pourra donner les informations émanant du comité exécutif.

Les clubs doivent communiquer leur date d'AG dès qu'elles sont connues pour organiser le planning de participation.

Cette décision est admise à la majorité des présents et représentés

1) SITUATION DES EFFECTIFS :

Nous avons regardé ce matin sur le site et nous avons 2732 équipages. Nous espérons monter à 2900 ou 3000 équipages.

À ALBI, nous serons environ 200 camping-cars de la fédération et nous espérons recevoir des adhésions, les organisateurs attendent environs 1100 à 1500 camping-cars.

Cette fête européenne des CC est organisée par la revue CAMPING-CAR MAGAZINE. Au cours de cette manifestation la FFACCC distribuera un millier d'exemplaires de la revue VADROUILLE afin de faire connaître la fédération.

2) ACCUEIL DE NOUVEAUX CLUBS :

Ils nous ont rejoint en début d'année :

- Venant d'un club de camping-cars et caravanning et voulant être exclusivement camping-cars, ils ont décidé de créer leur propre entité : Le Club Camping-Car Voyages (3CV).
- L'Auto Caravanning France VENDEE OCEAN (ACFVO)

3) COMMISSION TRÉSORERIE :

a) Cotisation

La cotisation de la FFACCC à partir de septembre 2025 ne subira pas de changement pour l'année 2026.

À compter du mois de septembre 2025 les clubs pourront prendre de nouveaux adhérents. Ils régleront la cotisation (CLUB et FFACCC) qui sera valable pour la fin 2025 et jusqu'au 31 décembre 2026. Pour la période du 01 septembre au 31 décembre 2025, la protection juridique ne sera pas incluse. Pour en bénéficier, ils régleront en sus la somme de 12 €.

b) Reversement des cotisations

Les adhérents qui s'inscrivent entre le 1^{er} juillet et fin août, bénéficient d'une remise s'ils ré-adhèrent l'année suivante. Pour cette remise faites lors des réinscriptions, il faut adresser à la FFACCC une facture de 8 € par adhérent identifié qui effectuera un virement pour le remboursement.

c) Versement à la FFACCC

Les cotisations encaissées au cours d'un mois doivent être reversées à la FFACCC sous forme de virement avec rappel du numéro de club au plus tard le 3 du mois suivant.

d) Asso connect comptabilité

AssoConnect est une entreprise française de services pour le secteur associatif. Elle édite notamment un logiciel en ligne permettant aux responsables et bénévoles d'associations de gérer leurs tâches quotidiennes.

e) HelloAsso

La plateforme HelloAsso est exclusivement dédiée aux associations. Elle permet de régler les adhésions ainsi que les voyages par carte bancaire intégrant ainsi les assurances qui y sont attachées.

Vous avez la possibilité de payer en trois mensualités aux dates que vous décidez.

Lors de la prochaine assemblée générale à BELLEY (01), un atelier sera dédié afin d'expliquer l'adhésion ainsi que son fonctionnement et les avantages pour les clubs d'utiliser ce système.

4) COMMISSION COMMUNICATION :

a) LMCC : articles des clubs

Dans le magazine Le Monde du Camping-Car, une page est attribuée à la FFACCC. Les clubs qui ont des articles à faire paraître, il ne faut pas hésiter. Il faut les adresser sur l'adresse mail : vadrouille.ffaccc@gmail.com

b) Divers salons en province

La FFACCC participe au financement des clubs qui désirent y exposer. Envoyer demande avec coût à president.ffaccc@gmail.com

c) News letters

Aux alentours du 15 du mois la Commission Sorties/Salon envoie à chaque adhérent une lettre d'information qui figure également sur le site de la FFACCC. Cette dernière permet d'informer l'ensemble des adhérents des sorties ouvertes.

Elle permet également de donner des informations sur un sujet précis tel-que AG FFACCC 2025 se tiendra à BELLEY dans l'Ain les 7 et 8 novembre 2025 suivie par le forum des voyages les 9 et 10 novembre 2025.

D'autres newsletters, ponctuelles peuvent être envoyées pour informer d'un sujet spécifique.

d) Dossier de Presse

Le dossier de presse de la FFACCC a été mis à jour. Les quatre représentants de régions Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest peuvent l'adresser aux radios locales.

e) Vadrouille

L'équipe du Vadrouille essaie de le faire évoluer.

Cette revue ne coûte rien à la FFACCC. C'est un courtier en publicité qui cherche les publicités pour faire imprimer et distribuer cette revue.

La revue Vadrouille paraît deux fois par an. Roland GUEBEY propose un numéro en janvier puis un second en juillet. Ces deux éditions permettront de présenter l'ensemble des voyages organisés par les clubs dès le début d'année.

Actuellement les dates de parution sont les mois de mars ainsi que septembre.

Suite aux différents échanges réalisés lors de ce CA, il est décidé de ne plus faire paraître les contrats de voyages dans la revue, ils sont tous disponibles sur le site de la FFACCC.

5) COMMISSION PARTENAIRE :

Depuis ce matin, le responsable de la commission partenaire est Érick COLOMBÉ en remplacement de Danielle ROZIAU qui cède sa place pour raisons personnelles.

En avril il a été proposé par un partenaire camping de réaliser un « Troc Camping-Car ». Cette idée a interpellé le comité exécutif et suite à une réflexion commune nous répertorierons les volontaires du Troc CC à l'AG de BELLEY en novembre 2025.

a) Base de données partenaires

Il y a deux ans il y avait 435 partenaires, l'année suivante est arrivée la géolocalisation de chaque partenaire. Nous atteignons aujourd'hui les 1000 partenaires. Objectif 1200 partenaires d'ici la fin d'année.

b) Application téléphone portable

Dans le dernier numéro de Vadrouille 4 pages (74 à 77) sont consacrées à la méthode pour télécharger le raccourci sur les différents types de téléphones et tablettes.

c) Recherche de correspondants dans les clubs

L'équipe de Vadrouille recherche des correspondants dans les clubs afin de créer des groupes pour la relecture et comité de rédaction.

6) COMMISSION INFORMATIQUE :

a) Présentation du nouveau site

Pour les clubs qui ont un site, il ne faut pas hésiter à mettre des liens pour aller sur le site de la FFACCC. Nous mettons également des liens sur le site afin de rediriger les lecteurs sur les pages des sites des clubs.

Pour les clubs qui ont une revue, nous pouvons également mettre un lien où vous pouvez nous envoyer votre revue en Pdf.

Il ne faut pas hésiter à nous adresser vos sorties avec un peu de texte et quelques photos : sites.ffaccc@gmail.com

Deux nouveaux adhérents ont rejoint la commission :

- Marie-Paule GAUNET qui a travaillé dans l'informatique, elle va s'attacher à modifier le site de la FFACCC afin qu'il soit plus convivial.
- Jean-Jacques RIOT a pris en charge la gestion des partenaires sur le site et sur la géolocalisation.

b) Facebook

La gestion du site Facebook est assurée par Pierre ALLART-LEGAGNEUR.

c) Vidéo conférence

Nous pouvons programmer une visioconférence à l'aide de Zoom pour 100 personnes. Ne pas hésiter à nous faire la demande à sites.ffaccc@gmail.com. La visioconférence est programmée et vous recevrez les codes d'accès pour vous connecter, puis vous les ferez suivre à tous vos participants.

d) Base en ligne

Faire attention lorsque vous mettez un nouvel adhérent, il faut compléter et vérifier tous les champs. Si dans une adresse mail un seul signe est absent ou en trop, le courrier n'arrivera pas à son destinataire. Avant l'envoi le fichier est vérifié, toutes les anomalies sont détectées et sont corrigées. C'est du temps perdu pour rechercher et faire la mise à jour.

Nous prévoyons de réaliser un tuto pour définir les tâches des présidents.

Lorsque vous organisez un voyage il faut que tous les participants soient enregistrés sur la base de données. Dans le cas contraire, en cas de problème, la FFACCC ne sera pas responsable, mais, le président du club lui, le sera.

Le 09/04/2025 à 18H00, la séance est levée.

Le 10/04/2025 à 09H30 est reprise

7) COMMISSION SALON FORUM :

a) Forum d'automne à Issoudun

La fréquentation a été un peu décevante, c'est pourquoi le prochain sera sur un week-end

b) Mise à jour de la feuille de route pour aider les futurs forums

Une feuille de route pour aider les clubs à organiser des forums existe. Ne pas hésiter à la demander. Ffaccs.salon@gmail.com

c) Dates et lieux des prochaines assemblées et forum

La prochaine assemblée générale se tiendra à BELLEY dans l'Ain. Elle aura lieu les 7 et 8 novembre 2025 suivie par le forum des voyages les 9 et 10 novembre 2025. Ils seront organisés par le Camping-Car-Club Alpes Mont Blanc.

2026 : CA de printemps les 8 et 9 avril, reste à trouver un lieu.

2026 : AG + Forum, au mois de novembre, aucun lieu à ce jour. Peut-être saint Lô dans la manche.

2027 : CA de printemps les 7 et 8 avril, pas de lieu connu à ce jour.

2027 : AG + Forum du 2 au 5 novembre.

Les dates de AG et CA de printemps sont prévues, cependant les lieux ne sont pas définis. Nous attendons des propositions faites par les clubs.

Pour les présidents, merci de prévoir votre présence ou celle de représentant(e).

d) Besoins pour le salon de VDL

Cette année le salon du Véhicule De Loisirs se tiendra au BOURGET du 27 septembre au 5 octobre 2025. Suite au nombre de cartes d'invitations achetées par la FFACCC et qui n'ont pas été utilisées il a été décidé que pour cette année la FFACCC n'en achètera pas. Il faudra donc aller individuellement sur le site du salon (<https://salonvdl.com/prochaine-edition/#Billetterie>).

Nous aimerions que des volontaires s'annoncent afin de compléter l'équipe du salon.

Exemple : Pour un équipage, il disposera d'un emplacement, de l'eau et de l'électricité. La durée est du vendredi soir 26 septembre, la veille de l'ouverture du salon avec repas en commun au début et à la fin du salon, jusqu'au dimanche 5 octobre. La FFACCC verse une indemnité kilométrique pour les déplacements, résidence – salon et retour.

L'équipage participe à la tenue du stand de la FFACCC en présentant la fédération et en prenant les adhésions.

Pour le salon, merci d'adresser à la FFACCC vos revues qui paraissent avant le salon. Ceci permettra de faire connaître les clubs à l'ensemble des visiteurs. Une dizaine d'exemplaires seraient les bienvenus. Les adresser à Jean-Claude MOUFFLE 22 rue de la Fretay, 91140 VILLEJUST.

8) COMMISSION JURIDIQUE :

Pour échapper aux impôts commerciaux, une Association Loi de 1901 ne doit pas être lucrative. Ses dirigeants bénévoles ne peuvent tirer aucun avantage de leur position. Seuls les frais engagés dans l'intérêt de l'Association peuvent donner lieu à remboursement.

Par exemple, un président de club qui organise un voyage et qui ne le paie pas est dans l'illégalité.

Par contre et seulement si les statuts ou le RI de l'association le prévoient, un organisateur et accompagnateur de sortie, non membre du bureau peut prétendre à sa gratuité totale ou partielle. Sinon, seuls ses frais (de reconnaissance) peuvent être remboursés.

a) Point sur le CLC

Répressif.

Le Comité de Liaison du Camping-car est le seul habilité à présenter des recours devant les tribunaux contre les communes édictant des arrêtés municipaux interdisant le stationnement des camping-cars.

Vous pouvez voir sur le site de la FFACCC à la rubrique « actualités du CLC » les décisions obtenues par le CLC (<https://www.ffaccc.info/actualit%C3%A9s-du-clc>).

Préventif.

Le CLC est présent au salon des Maires pour promouvoir la création d'aires d'accueil. Les Maires ont tendance à délaisser ce stand qui n'attire pas les visiteurs par des petits fours et des bulles.

Le CLC a édité deux guides pour aider les municipalités à réaliser des aires d'accueil sur leurs communes. Ces guides listent également les différentes aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Le chargé de mission se déplace en régions pour arriver à un accueil raisonné des camping-cars par les municipalités touristiques.

b) Modifications des conditions générales de la protection juridique

Géralde MARTIN, responsable de la protection juridique désire mettre fin à son activité. Elle a trouvé une personne qui va lui succéder. Elles vont travailler en binôme, le remplacement sera officialisé en 2026.

c) Avancement de la mise en place de la mutualisation risques voyages

La mise en place de la mutualisation est pour l'instant suspendue.

Nous recherchons des volontaires ayant quelques connaissances juridiques pour travailler sur le sujet.

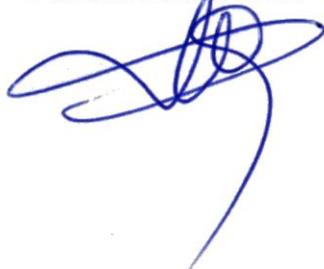
9) COMMISSION VOYAGE :

Les sorties ouvertes aux adhérents FFACCC doivent être validées au fur et à mesure

Une sortie ouverte est une sortie qui est (lorsque le contrat de vente est validé par la FFACCC) ouverte immédiatement à tous les adhérents de la fédération.

La séance est clôturée par le Président le 10 avril 2025 à 12 H 15.

Le Président
Patrick LABLANCHE



Le secrétaire
Daniel SIMON

